

ARRETE N°150/ARS OI/DSP/2016

Portant composition, pour l'Océan Indien,
de la commission de contrôle mentionnée à l'article L 162-22-18 du Code de la Sécurité sociale,

Le Directeur Général de l'Agence de Santé de l'Océan Indien

- VU le code de la sécurité sociale et notamment son article L.162-22-18 et R 162-42-8,
- VU l'arrêté n°127/ARS/2010 du 30 juillet 2010 portant constitution fixée à l'article L.162-22-18 du Code de la Sécurité Sociale par l'article 275 du décret du 31 mars 2010 de la commission de contrôle,
- VU la consultation du directeur général de l'UNCAM pour proposition de désignation des représentants des caisses locales d'assurance maladie et du service médical,

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} :

La commission de contrôle prévue à l'article L 162-22-18 du code de la sécurité sociale, pour le ressort de l'Agence de Santé Océan Indien, est composée comme suit :

A – Au titre de l'Agence Régionale de Santé :

- Etienne BILLOT, Directeur de la Stratégie et de la Performance, Titulaire, Président
- Béatrice HOARAU, Responsable de la Mission Inspection et Contrôle, suppléante
- Bertrand PARENT, Directeur de la Délégation d'Ile de La Réunion, Titulaire
- Elisabeth AH-KO, Suppléante
- Denis LERAT, Directeur des Systèmes d'Information, Titulaire
- Jean-François CLAIN, Suppléant
- Guy Noël CHAN WAN, Titulaire
- Adeline DOMMERGUE, Suppléante
- Juliette CORRE, Directrice de la Délégation d'Ile de Mayotte, Titulaire
- Eriq Marie-Louise, Suppléant

B – Au titre des Caisses Locales d'Assurance Maladie et du service médical

- Au titre de la Caisse Générale de Sécurité Sociale de La Réunion :
 - Christophe MADIKA, Directeur de la CGSS, Titulaire
 - Vanessa DUBOIS WANG, Sous-directeur branche santé, Suppléante
 - Daniel VITTE, Sous-directeur GDR, Titulaire
 - Patrick RAOUL, Responsable du Pôle GDR, Suppléant
 - Jean-Xavier BELLO, Directeur Adjoint, Titulaire
 - Soraya ONIAN, Suppléante
- Au titre de la Caisse réunionnaise du RSI :
 - Thierry BIES, Directeur par intérim, Titulaire
 - Jean-Marie NIVELLEAU, Responsable GDR, Suppléant
- Au titre de la Direction Régionale du Service médical :
 - Docteur Sophie RUGGIERI, Directrice régionale Titulaire
 - Docteur Pierre LAGACHERIE, Médecin conseil Chef de service, Suppléant

ARTICLE 2 :

L'arrêté 127/ ARS/2010 modifié est abrogé.

ARTICLE 3 :

Les membres de la commission sont nommés pour 5 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Saint-Denis, rue Félix Guyon, 97400 Saint-Denis, dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

ARTICLE 5 :

Monsieur le directeur général de l'Agence de Santé Océan Indien est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil administratif de la Préfecture de La Réunion.

Fait à Saint-Denis, le 16 août 2016

Le Directeur général .

François MAURY